DEPARTEMENT DE L'ALLIER



#### ARRONDISSEMENT DE VICHY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

En exercice: 45

Présents : 21

Votants: 25 (dont 4 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric** 

AGUILERA, Président.

Présents:

N° 7

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET:** 

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE - M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - C. BENOIT - JC.

BRAT, Vice-Présidents.

AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE

GAUCHE DE L'ALLIER, DE

LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – C. MAGNAUD – T. LAPLACE – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

DE L'EUROPE

18WC082 01 CURAGE DU LAC D'ALLIER Absents ayant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à M. Joseph KUCHNA – M. Patrick SEROR à M. Michel MARIEN – Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE – M. Jean-Marc BOUREL à Mme Nicole COULANGE.

A

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – F. SENNEPIN – N. CHAMOUX-BOUILLON, Vice-Présidents.

**AVENANT N°2** 

Rendue exécutoire:

Mmes et MM. F. SZYPULA – E. BARGE - O. ROYER — P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – A. GIRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – J. BLETTERY – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Transmise en Sous-Préfecture le :

- 9 AVR. 2021 Publiée ou notifiée le :

- 9 AVR. 2021

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-

cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu la délibération n°7 du 28 juin 2018 approuvant la passation des marchés de travaux, dont le lot n°1 - curage du lac d'Allier au groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (mandataire)/VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, pour un montant de 2 358 348.43 € HT (TF : 2 196 196.43 € HT – TO 1 162 150.00 € HT),

**Vu** la délibération n° 9 en date du 21 mars 2019 portant approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 – Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier , de la Boucle des Isles au pont de l'Europe – curage du lac d'Allier pour un montant de travaux supplémentaires s'élevant à 178 316.43  $\in$  HT,

**Vu** l'arrêté du Préfet de l'Allier n°279/2021 en date du 10 février 2021 portant modification de l'autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant la restauration de la rive gauche du lac d'Allier et le curage de la retenue (Communes de Vichy, Bellerive sur Allier, Charmeil, et Creuzier le Vieux), en prolongeant la période de réalisation des travaux jusqu'au 31 mars 2023 mais exclusivement les opérations de réinjection progressive des sédiments à la rivière Allier,

**Considérant** la nécessité de prendre en compte cette modification dans le cadre du marché n° 18WC082 01, modification justifiée par l'hydrologie défavorable de l'Allier durant les années 2018 et 2019 n'ayant pas permis d'engager suffisamment de campagnes de réinjection des sédiments à l'Allier ainsi que la situation de crise sanitaire,

#### Propose au Bureau Communautaire:

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 ci-annexé, sans incidence financière.
- de donner mandat au président ou à la conseillère déléguée à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les membres du Bureau Communautaire p/és/e/nts/ont signé au registre.

Le Présigleut

Frédéric/AGUILERA



## MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Direction des Affaires Juridiques

#### MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE<sub>10</sub>

#### **AVENANT N°2**

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE 9 place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT Centre Terrassement Lyon Le Mas des Entreprises 5 avenue Lionel Terray CS 80156 69881 MEYZIEU Cedex

Mandataire du groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/ VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du Lac d'Allier Lot 1 – Curage du Lac d'Allier

Marché n°18WC08201

☐ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 19 juillet 2018

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

TF: Curage du Lac d'Allier - 30 mois

TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset – 20 mois

- Montant du marché public (initial + avenant n°1) :
  - Taux de la TVA : 20%

	Montant € HT	Montant € TTC
TF : Curage du Lac d'Allier	2 374 512.86	2 849 415.43
TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset	162 150,00	194 580,00
TOTAL	2 536 662.86	3 043 995.43

#### D - Objet de l'avenant.

#### Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant l'arrêté n° 279/2021 de la Préfecture de l'Allier ( arrêté annexé à l'avenant ) portant modification de l'autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant la restauration de la rive gauche du lac d'Allier et le curage de la retenue ( Communes de Vichy, Bellerive sur Allier, Charmeil, et Creuzier le Vieux) , la période de réalisation des travaux est prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Cette prolongation concerne exclusivement les opérations de réinjection progressive des sédiments à la rivière Allier.

En effet, l'hydrologie défavorable de l'Allier durant les années 2018 et 2019 n'a pas permis d'engager suffisamment de campagne de réinjection des sédiments à l'Allier.

De plus la situation de crise sanitaire a généré un retard conséquent dans la mise en œuvre des opérations prévues en 2020.

■ Montant du marché (initial + avenant n°1):

	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC
TF : Curage du Lac d'Allier	2 374 512.86	474 902.57	2 849 415.43
TO1: Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset	162 150,00	32 430.00	194 580,00
TOTAL	2 536 662.86	507 332.57	3 043 995.43

	磁	Incidence	financière	de	ľavenan	t:
--	---	-----------	------------	----	---------	----

L'avenant a une incidence finar	cière sur le montant	t du marché publ	ic ou de l'accord-cadre
(Cocher la case correspondante.)			

⋈ NON

OUI

#### Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT: 0.00 €
- Montant TTC: 0.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au total TF + TO :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le .....

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du	marché public ou de l'accord-cadre.
Citiza destruira de accepta de adecida destruira de construira de accepta de	EXCEPTION OF THE BUSINESS OF THE CONTROL OF THE CON
■ En cas de remise contre récépissé :	
Le titulaire signera la formule ci-dessous :	
« Reçue à t	titre de notification copie du présent avenant »
Α	, le
Signature d	u titulaire,
■ En cas d'envoi en lettre recommandé av	roc accusó do récention :
	signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
Comor dans de dadre ravis de reception postar, date de	signe par le maraire du marone public ou de l'accord cadre.
■ En cas de notification par voie électronic	ane .
	de la présente notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)	to the processing freezing part to therefore the freezing out the

Date de mise à jour : 25/02/2011.

### Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 AVRIL 2021 -

Objet de l'acte :

AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE - 18WC08201 CURAGE DU LAC D'ALLIER -

AVENANT N° 2

Date de décision: 01/04/2021

Date de réception de l'accusé 09/04/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 04AVRIL2021\_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210401-04AVRIL2021\_7-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 1.1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

......

Nom du fichier: 7.pdf (99\_DE-003-200071363-20210401-04AVRIL2021\_7-DE-1-1\_1.pdf)